

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 11 décembre 2020.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Carine BOUCHON, Rui DA SILVA SANTOS, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Madame Caroline BERTHOLET et Monsieur Emmanuel DUFOUR représenté par Madame Martine FERRANDON.

Madame Carine BOUCHON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

❖ Demande acquisition terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par M. Nicolas DECHAUMES sollicitant l'acquisition de la parcelle cadastrée ZO 59 d'une surface de 1 184 m².

Monsieur le Maire précise que cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune, la vente est donc envisageable sans avoir recours à une procédure d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **ACCEPTENT** de vendre la parcelle ZO 59 à M. Nicolas DECHAUMES.
- **DEMANDENT** à M. le Maire de solliciter l'avis du service des domaines afin d'obtenir une estimation du prix de vente de ce terrain

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

❖ Abonnement Cosluce Coloris

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal la proposition de contrat d'abonnement aux prologiciels de la gamme COLORIS pour un montant de 1 314,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTENT** les termes du renouvellement du contrat d'abonnement
- **AUTORISENT** le Maire à signer ledit contrat
- **DÉCIDENT** d'imputer cette dépense à l'article 6156 du budget primitif 2021

❖ Dispositif Solidarité Départementale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets adoptés dans le cadre de la demande d'aide « Dispositif de solidarité départementale » :

- Fourniture et installation d'une chaudière à la salle Lucien Labrune confiées à la SARL COLLIN-LANEURY pour un montant de 4 143,74 euros HT

- Fourniture et pose de 3 fenêtres au logement sis 4 Place Saint-Denis confiées à la SARL Philippe SOMMEILLER pour un montant de 2 624,00 euros HT

Concernant l'acquisition de tables pour l'aire de pique-nique et de bancs pour le plan d'eau, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des offres reçues :

- COMAT ET VALCO : 2 570,00 euros HT
- ABC équipements collectivités : 3 783,32 euros HT
- ADEQUAT : 3389,00 euros HT
- MANUTAN Collectivités : 4 531,52 euros HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal :

- **DÉCIDENT** de retenir l'offre émise par la société COMAT ET VALCO
- **AUTORISENT** le Maire à signer le devis correspondant
- **SOLLICITENT** un accord définitif dans le cadre du dispositif de solidarité départementale. Le solde de ces dépenses sera financé par les ressources propres de la commune.

❖ Travaux électriques bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier l'éclairage extérieur de la salle Lucien Labrune, de l'école et de la cantine en installant des détecteurs afin d'améliorer le confort des usagers.

Il présente deux devis établis par M. Thierry DESNAUDS :

- Eclairage cantine et école : 584,34 euros TTC
- Eclairage salle Lucien Labrune : 325,44 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVENT** les devis proposés par M. DESNAUDS
- **AUTORISENT** le maire à les signer
- **DÉCIDENT** d'imputer ces dépenses à l'article 61522 du budget primitif 2021

❖ Investissements 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les projets d'investissement 2021 afin de solliciter des devis et ainsi préparer les dossiers de demande de subventions en début d'année prochaine.

Les conseillers municipaux retiennent les opérations suivantes :

- Clôture poste de relevage (Budget Assainissement)
- Réaménagement au cimetière : création d'une nouvelle clôture, emplacement cavurnes, jardin du souvenir
- Remplacement des volets sur le bâtiment regroupant la mairie, la cantine, les salles d'archives et un appartement
- Isolation de la mairie et de l'agence postale
- Plantation d'une haie entre la zone pavillonnaire et l'A79
- Réfection peinture : arrêt de bus RD 945 et passages piétons dans le bourg
- Réhabilitation mairie
- Installation de jeux à l'aire de pique-nique et remplacement des bornes

Questions diverses

Néant.